



**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Service de la Prévention  
des Pollutions et des  
Risques**

**Bureau de  
l'Environnement  
Industriel**

19 Avenue Foch  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées,  
s/c du directeur,

à

Monsieur le gestionnaire du collège de Plum  
BP 5262  
98875 PLUM

**N°2011-24585/DENV**

Nouméa, le 17 JUIN 2011

**Objet :** installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)  
visite d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées du collège de Plum

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 25 mai dernier de la station d'épuration du collège de Plum.

Tel qu'indiqué dans le compte-rendu, je vous demande de mettre en œuvre le programme d'autosurveillance défini dans l'arrêté d'autorisation et de m'en communiquer les résultats. Les premiers résultats des analyses trimestrielles devront être transmis d'ici trois mois (puis périodiquement tous les trimestres) et les résultats des analyses et bilans annuels devront être transmis d'ici la fin de l'année 2011 (puis périodiquement tous les ans).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**L'inspecteur des installations classées**

**Pièce jointe** : compte-rendu de la visite du 25 mai 2011

**Copie** : direction de l'éducation